

SALAIRES :

MÊME ENGAGÉ-ES
MÊME ESSENTIEL-LES
TOUJOURS
MOINS RECONNU-ES !

LE DÉCROCHAGE CONTINUE !

Nos missions
ont de la valeur
Nos salaires aussi !

Depuis plus de 20 ans, la valeur du point d'indice est gelée.
Malgré quelques revalorisations en 2022 et 2023,
l'inflation continue de creuser l'écart.
Résultat : les agent·es de la fonction publique
perdent chaque année du pouvoir d'achat !

ÇA SUFFIT !

→ UN POINT D'INDICE TOUJOURS À 4,92 €

S'il avait suivi l'inflation, sa valeur serait aujourd'hui bien plus élevée :

Période de référence	Valeur du point si indexé sur les prix	Valeur actuelle	Écart de valeur du point	Perte en %
Depuis janvier 2000	6,50 €	4,92 €	- 1,58 €	- 32,10 %
Depuis juillet 2010	5,98 €	4,92 €	- 1,06 €	- 21,45 %
Depuis mai 2017	5,69 €	4,92 €	- 0,77 €	- 15,62 %
Depuis juillet 2023	5,19 €	4,92 €	- 0,26 €	- 5,37 %

Le point d'indice
est à **4,92 €**
au 1^{er} juillet 2026.
S'il avait simplement
suivi l'inflation depuis
2000, il devrait être
à **6,50 €**.

**C'est plus de 32 %
de perte de valeur !**

→ DES PERTES CONCRÈTES POUR TOU·TES LES AGENT·ES

Combien perd-on chaque mois ? Pertes de pouvoir d'achat mensuelles par rapport à l'inflation, selon l'INM et la catégorie :

Catégorie / grade	INM	Depuis 2023	Depuis 2017	Depuis 2010	Depuis 2000
C – Agent administratif (12 ^e échelon)	425	- 112 €	- 327 €	- 449 €	- 672 €
B – Secrétaire administratif de classe sup. (12 ^e échelon)	539	- 142 €	- 414 €	- 569 €	- 852 €
A – Attaché principal (10 ^e échelon)	826	- 218 €	- 635 €	- 872 €	- 1 305 €
A+ – Administrateur de l'État (2 ^e grade, 32 ^e échelon)	1 387	- 366 €	- 1 066 €	- 1 465 €	- 2 192 €

C	B	A	A+
- 672 €	- 852 €	- 1 305 €	- 2 192 €
CHAQUE MOIS depuis 2000	CHAQUE MOIS depuis 2000	CHAQUE MOIS depuis 2000	CHAQUE MOIS depuis 2000

→ ET EN PLUS... DES COTISATIONS RETRAITE EN HAUSSE !

Depuis 2011, l'augmentation des cotisations retraite (de 7,85 % à 11,10 % au 1^{er} janvier 2026)
représente une perte supplémentaire de pouvoir d'achat, qui s'ajoute au gel du point d'indice.

**POUR LA CGT,
IL EST URGENT D'AGIR !**

- ✓ Revalorisation immédiate du point d'indice d'au moins 10 %
- ✓ Indexation du point d'indice sur l'inflation
- ✓ Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat
- ✓ De véritables déroulements de carrière
- ✓ L'arrêt des mesures qui dégradent nos rémunérations
(et notamment la hausse des cotisations retraite)

DES AGENT·ES RECONNU·ES, UNE FONCTION PUBLIQUE RENFORCÉE !

ENSEMBLE, POUR NOS DROITS, NOS MISSIONS, POUR LE SERVICE PUBLIC !

Juillet 2026